

**Sujet :** [INTERNET] enquête environnementale unique entrepôt logistique porté par la société JJA Easy logistique

**De :**

**Date :** 04/12/2020 15:25

**Pour :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Objet : enquête publique du 3 novembre au  
4 décembre 2019

dossier de l'enquête environnementale unique  
entrepôt logistique porté par la société JJA Easy logistique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci attachée la contribution de mes deux associations à l'enquête publique en objet.

En vous en souhaitant bonne réception je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de ma considération distinguée.

président de l'Association de Défense de l'Environnement Nièvre Somme

président de l'Association de Défense de l'Environnement Ponthieu Marquenterre

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

observations ADENIS enquete publique autorisation environ JJA 2 4 12 20.docx

30 octets

Le 4 décembre 2020

Associations ADEPOMA et ADENIS

Communauté de communes Ponthieu Marquenterre  
A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

ADEPOMA : association de Défense de  
l'Environnement Ponthieu Marquenterre

80 Ailly le Haut Clocher

[pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr)

Objet : enquête publique du 3 novembre au  
4 décembre 2019

dossier de l'enquête environnementale unique  
entrepôt logistique porté par la société JJA Easy logistique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans la mesure où votre décision à l'issue de cette enquête va impacter l'avenir non seulement du territoire des communautés de communes Ponthieu Marquenterre et Nièvre -Somme, mais aussi des Hauts de France, ainsi que la vie de très nombreux riverains sur les 20 années à venir, nous vous remercions de bien vouloir prendre le temps de lire les éléments ci-dessous concernant le projet d'extension de la plate forme logistique actuelle JJA sur la ZAC des Hauts Plateaux.

- Combien d'élus (parmi ceux ayant émis un avis favorable au projet d'extension JJA phase 2) et de technocrates d'Amiens métropole ont lu dans ces dossiers JJA qu'il y aura plusieurs milliers de tonnes de stockage de pneumatiques, donc de polymères, venues de Chine?
- Quel est l'horizon pour Bridgestone, dans le Pas-de-Calais ? Avant d'émettre un avis favorable à ce projet, les élus et les technocrates ont-ils pensé aux employés de Bridgestone.
- Que deviendront-ils demain si ce n'est voués à grossir le rang des demandeurs d'emploi ?
- Les élus et les autorités locales du département savent- ils que la France subit des représailles économiques de la part des GAFA (Google, Amazon, Facebook, Alibaba...) dès lors qu'elle veut les imposer fiscalement comme toute autre entreprise ?
- Ces pratiques ne s'appellent elles pas de la concurrence déloyale vis-à-vis des PME ? (il convient de rappeler que le tissu socioéconomique et industriel de la France est composé de PME (moins de 250 personnes), qui emploient plus de 90 % des salariés de France.
- Face à ce type de concurrence déloyale que deviendront nos PME qui sont le socle et le gros de l'iceberg de nos réserves d'emploi ?
- Que deviendra le village de l'Etoile si ce projet d'extension se réalise ?
- Une partie des terrains nécessaires au projet JJA 2 sont situés sur le territoire de la commune de l'Etoile. Cela fera autant d'hectares rendus indisponibles pour cette commune, qu'il s'agisse d'espaces verts ou de terrains qui pourraient être utilisés par la commune pour ses besoins propres.
- Le maire de l'Etoile avait prévu l'installation de nouveaux commerces dans sa commune, une maison de retraite, un terrain de sport etc..
- Tous ces projets de la commune de l'Etoile, sources d'emploi, ne pourront voir le jour si l'extension JJA phase 2 est autorisée.
- Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent! Comment les élus peuvent ils croire encore aux promesses de JJA qui promettait 200 emplois pour la phase 1 ?

Lors de la réunion publique fin août 2020, monsieur Chonic, représentant JJA, annonçait que JJA Phase

1 en septembre 2020 employait 60 personnes dont une grande partie en intérimaires. Monsieur François Gourguechon, maire d'Argœuves, était également très fier de pouvoir annoncer que JJA, installé depuis 10 ans à Argœuves, employait 6 personnes de sa commune. Les membres de la communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre présents peuvent en témoigner ! Il y eut un grand silence !

- Les élus de la CCNS qui ont approuvé l'extension de la phase 2 de JJA ont-ils seulement lu les cahiers de charges du plan local d'urbanisme de leur communauté de communes ?
- Savent ils que la population dont ils sont sensés défendre les intérêts et les emplois sont décrits comme une population « *vieillissante et modeste* » dans le PADD de la CCNS (page 22) voir ci-dessous) ?
- Les autorités locales (conseil général, chambre de Commerce, Pôle métropolitain du Grand Amiénois, syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées,..) sont elles conscientes que nombre de dispositions du PADD du Grand Amiénois sont applicables sur le territoire de la CCNS ? Savent elles seulement que l'un des objectifs du PADD du Grand Amiénois est de lutter contre le vieillissement de la population en « *accueillant des populations nouvelles, notamment des jeunes pour contribuer au maintien de la natalité* » (page 13 du PADD du Grand Amiénois) ?
- Les élus de la CCNS se réjouissent naïvement des promesses de JA2, sans doute pour essayer de se donner bonne conscience suite au PLUI catastrophique en matière d'emploi local qu'ils ont approuvé le 25 février 2020. Ce PLUI les engage en effet à accueillir : « *1100 nouveaux logements X 2,3 pers / log X 0,33 = 835 personnes supplémentaires au titre de l'accueil de populations nouvelles* » (page 13 du PADD Grand Amiénois). Quel résorption du chômage peuvent ils escompter dans ces conditions ?
- Le taux de chômage dans la CCNS figure au palmarès de la Somme ; le département se trouve lui-même la lanterne rouge des départements les plus touchés par le chômage en France. Cette situation va s'aggraver considérablement si la phase 2 de JJA est acceptée.
- Pourquoi l'ancien secrétaire d'État au numérique Mounir Mahjoubi a-t-il déclaré que les entrepôts logistiques détruisaient deux fois plus d'emplois dans le commerce traditionnel (y compris les grandes surfaces) qu'il n'en emploie ?
- Pourquoi ce député LREM de Paris, dans une analyse publiée le 21 novembre 2019, a-t-il déclaré que les activités de ces entrepôts ont conduit à la destruction de 20.200 emplois dans le commerce en France en 2018 (dont 10.400 du fait de ses ventes en propre et 9.800 du fait de sa "marketplace") ?
- Peut il être contesté que le solde entre les embauches d'Amazon et les destructions d'emploi ont conduit à un déficit de 7.900 postes en 2018 ?
- Avec 1.500 emplois perdus depuis dix ans dans les librairies indépendantes, soit 10% de l'effectif de la profession, le Syndicat de la librairie française (SLF) en'est il pas en droit de s'inquiéter des dégâts d'Amazon et des autres acteurs de l'e-commerce sur les librairies indépendantes ?
- N'est il pas vrai qu'à chiffre d'affaires équivalent, les librairies indépendantes génèrent 18 fois plus d'emplois qu'Amazon" ? (source ; communiqué du SLF du 25 novembre 2019, se basant sur les chiffres de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad).
- Pourquoi le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 3 juillet 2020 a-t-il émis un avis défavorable sur le projet de plateforme logistique de Belin-Beliet, situé dans le bassin de la Leyre ?
- Pourquoi ce même Conseil Régional s'est il prononcé « *pour un moratoire général sur ce type de projets de plateformes des géants du e-commerce et pourquoi demande t-il à l'Etat de ne pas accorder les autorisations nécessaires aux nouvelles implantations en Nouvelle Aquitaine ?* »
- Pourquoi les pouvoirs publics ici dans la Somme ne suivent ils pas l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence et d'Orientation du Grand Amiénois a précisé ses principales orientations, qui sont notamment de :

- Impulser un développement économique équilibré sur le territoire et offrir la possibilité à chacun d'en bénéficier (page 24 du PADD)

- Développer l'attractivité du territoire
- Conforter le potentiel agricole du territoire (page 72 du PADD)
- Contribuer à l'émergence de débouchés locaux (page 72)
- Préserver les capacités foncières nécessaires au maintien d'une agriculture durable (page 72)
- Diversifier les activités (page 73 du PADD)
- Préserver les espaces naturels
- Promouvoir la valeur patrimoniale et touristique du Grand Amiénois
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Conforter l'identité du Grand Amiénois

Or ces objectifs nous paraissent incompatibles avec le projet d'extension de JJA2.

Le président Macron a récemment exprimé sa volonté de limiter l'expansion des centres commerciaux et entrepôts géants et de nombreux députés ont demandé aussi un moratoire pour arrêter cette expansion.

Les pouvoirs publics et les Elus locaux se doivent donc d'être extrêmement vigilants sur toutes les atteintes à un développement économique équilibré sur le territoire et à la qualité de vie des riverains.

Des promesses de création de centaines d'emplois à court terme qui s'avèrent à l'arrivée bien moindre et en réalité ne sont qu'un leurre, une extension qui va entraîner la destruction à moyen terme de centaines voire de milliers d'autres emplois sur le territoire, destruction insidieuse et masquée car diffuse dans l'espace et dans le temps (ce que les élus ne voient pas), un dumping généralisé sur les prix (en général 20% moins chers), une fraude sur la TVA (le manque à gagner pour l'Etat serait à ce jour de 1 Md€), une productivité très élevée des salariés de ces entrepôts que certains qualifient même d'une forme d'esclavage moderne, une baisse de la qualité de vie, de graves problèmes d'acceptabilité des riverains, un projet de concurrence déloyale qui coûte très cher à la collectivité, de graves répercussions sur l'économie, le tourisme, le foncier, et donc sur les revenus des communes. Tout cela devrait vous amener à reconsidérer l'extension de l'entrepôt logistique de JJA easy logistique là où elle n'a visiblement pas sa place. Et la région Picardie à envisager de manière globale sa politique d'emploi dans une perspective à moyen et long terme, dans le respect des habitants. Le fait que les chiffres du chômage soient très élevés et préoccupants ne doit pas servir de prétexte pour aggraver cette situation.

En conclusion il nous apparaît primordial de :

- Interdire la concurrence déloyale
- Mettre l'accent sur la préservation des emplois existants, que ce soit dans le domaine agricole ou dans le secteur des petites entreprises locales, les commerces, les PME
- Mettre l'accent sur la qualité de vie pour les habitants.
- Favoriser d'abord la création d'activités productives locales
- Cesser de mépriser la population (« *population modeste et vieillissante* » ; voir ci-dessus)
- Prévoir d'associer les populations aux processus décisionnels et d'entendre en séance plénière des communautés de communes et des conseils municipaux les associations de défense des riverains. Ce afin d'éviter des recours interminables auprès des tribunaux, tant pour les habitants que pour les promoteurs....
- Les associations ADENIS et ADEPOMA ont consulté une partie représentative des habitants et ont pu constater que l'immense majorité refusait l'entrepôt logistique JJA et en particulier son projet d'extension. Les habitants des territoires concernés par ce projet d'extension n'ont pu se déplacer à

l'enquête publique parce que, dans l'immense majorité des cas, ils ne sont pas au courant de l'enquête ni même de l'existence de ce projet.

Ce projet d'extension d'entrepôt logistique sur les territoires des communes de l'Etoile et de Mouflers constitue un bouleversement considérable pour les habitants et l'environnement socio-économique de notre région et une rupture brutale par rapport à l'histoire de la région.

Votre avis entraînera des conséquences très importantes pour l'ensemble de la population.

Vous remerciant très chaleureusement d'avoir bien voulu prendre connaissance de ce dossier et espérant un avis de votre part permettant de préserver un environnement social et économique auquel vos concitoyens sont tant attachés, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le 11 mai 2018

Président Association ADENIS et ADEPOMA